



AMBASSADE DE SUISSE
AU MEXIQUE

512.21(1).- Pa/an

ad Pro/Hf.Mex.873.1.-

MEXICO 6, D. F., le 1er novembre 1967

Hamburgo 66, 5° piso
Téléphone: 33-07-35
Adresse postale: Apartado 1027, Mexico 1, D. F.
Adresse télégraphique: AMBASUISSE

Monsieur le Ministre Raymond Probst
Délégué aux Accords Commerciaux
Division du Commerce

3003 B e r n e

CONFIDENTIELLE

Industrialisation horlogère
au Mexique

Monsieur le Ministre,

Lors de ma première visite à M. Campos Salas, Ministre de l'Industrie et du Commerce, celui-ci a commencé l'entretien par un exposé général de la politique d'industrialisation du Mexique. Nous en connaissons le principe par l'attitude adoptée à l'égard de notre industrie horlogère: dès que les besoins du marché intérieur en tel ou tel produit étranger atteignent un niveau paraissant justifier une fabrication dans le pays, le fournisseur étranger est appelé à coopérer à la création de cette fabrication au Mexique sous peine de se voir exclure du marché.

C'est dans le cadre de ce préambule que le Ministre me déclare qu'il souhaite voir la Suisse s'engager industriellement au Mexique. Il se fait apporter la liste des "Suggestions pour l'établissement de 500 nouvelles industries au Mexique" qu'il me remet et que je vous communique sous ce pli.

J'enchaîne avec notre projet d'industrialisation horlogère en insistant sur le caractère tout à fait exceptionnel de cette première dérogation à notre politique traditionnelle en matière d'exportation horlogère. Le Ministre déclare en être pleinement conscient.



- 2 -

./.
Je lui remets la lettre dont vous voudrez bien trouver le texte espagnol en annexe, conforme à votre projet du 26 septembre 1967. Il la lit attentivement et la commente comme suit:

- Quant aux droits de douane, il n'est pas dans les intentions du Gouvernement mexicain de les élever pour autant, ajoute-t-il toutefois, "que la production nationale, une fois établie, ne nécessite pas une protection". Je fais allusion au risque de développement "des voies parallèles" en cas d'augmentation des droits de douane. Le Ministre connaît ce risque et n'allonge pas sur ce point.

- En ce qui concerne le maintien des licences d'importation, le Ministre déclare que cela dépend évidemment - d'ici un, deux ou trois ans, dit-il - de la production nationale des deux (sic) fabriques japonaises et de la fabrique allemande. Il précise qu'il ne connaît pas les détails des délais d'installation et des phases de production prévus par les projets japonais et allemand; il doit les examiner avec le Sous-Secrétaire Placido García Reynoso ainsi qu'avec le Directeur général de l'Industrie, M. Bravo Aguilera.

Sur ce point, j'invoque l'augmentation de la population mexicaine et l'élévation de son standard de vie. M. Campos Salas répond que le Gouvernement mexicain n'entend mettre aucune limite aux besoins du marché mais qu'il faut vraisemblablement prévoir que la fabrication horlogère japonaise au Mexique sera une production de masse.

- Au sujet de la non-discrimination, le Ministre se montre assez réticent; il est d'avis que les licences

./.

- 3 -

d'importation doivent être données aux importateurs qui font partie du Groupe d'Industrialisation horlogère constitué au Mexique, à l'exclusion des "outsiders". Je soutiens que cet élément de non-discrimination joue un rôle important dans la décision que mon Gouvernement doit prendre pour accorder les autorisations d'exportation en la matière.

Le Ministre me répète qu'il va examiner tout le problème avec MM. García Reynoso et Bravo Aguilera et me déclare qu'il compte être prochainement en mesure de répondre aux trois questions soulevées par notre lettre.

Il me reste à vous faire part, à titre strictement confidentiel, de l'impression que j'ai retirée du passage de M. Silvan Kocher à Mexico où il est resté une dizaine de jours.

Je rappelle, pour mémoire, les tentatives insidieuses et répétées qu'il a faites tant auprès de mes collaborateurs que de moi-même pour essayer de nous faire croire qu'il y avait malentendu au sujet de la non-discrimination. Votre télégramme du 30 octobre a mis les choses au point en temps voulu.

En ce qui concerne l'action que M. Kocher a pu exercer en coulisse à ce sujet, je puis dire qu'il n'a pas pu agir du côté officiel. En effet, il m'avait demandé de lui ménager une entrevue avec M. Campos Salas, rendez-vous que j'ai obtenu mais auquel il a été accompagné, en guise d'interprète, par mon collaborateur M. Disler. Celui-ci qui

./.

- 4 -

a traduit l'entretien de bout en bout, a pu constater que la conversation est restée dans les limites d'une visite de courtoisie sans aucune mention de la non-discrimination. En revanche, il m'est difficile de croire que, dans ses nombreux entretiens avec les importateurs, M. Kocher se soit abstenu de les inciter à demander au Ministère qu'il réserve les licences au Groupe d'Industrialisation horlogère tant en ce qui concerne les importateurs que les fournisseurs suisses.

Par ailleurs, M. Kocher m'a donné l'impression que le projet aux destinées duquel il va présider revêt, dans son esprit tout au moins, un caractère plus symbolique que réellement effectif. Il semble notamment vouloir traîner les choses en longueur: on mettra du temps pour choisir un terrain, pour l'acheter et finalement construire. Il déclare d'autre part qu'une fabrique qui produit moins d'un million de pièces à l'année n'est pas viable. Or, comme vous le savez, le projet suisse prévoit dans sa troisième phase, après une période initiale de cinq ans, une production de l'ordre de 200'000 pièces par année.

Comme il est toutefois fort difficile de déceler ce que pense exactement M. Kocher, j'espère me tromper quant aux arrière-pensées que je lui prête. Sinon, je craindrais fort que le groupe horloger qui se lance dans cette aventure mexicaine n'aille au devant de désagréables surprises. Il y a en effet lieu de prévoir que les horlogers japonais - dont on signale constamment la présence ici - vont mener la réalisation de leur projet (ou de leurs deux projets, selon le Ministre Campos Salas) sans atermoiements et même tambour battant. S'ils venaient à prendre de vitesse le projet suisse il est facile de prévoir quel en serait l'effet psychologique sur les Autorités mexicaines.

./.

- 5 -

Les indications recueillies depuis mon arrivée et mon entretien avec le Ministre Campos Salas m'inclinent à penser que nos industriels commettraient une erreur en spéculant sur un préjugé favorable des Autorités mexicaines à l'égard de l'horlogerie suisse. S'il est vrai que les Mexicains reconnaissent la qualité de cette production suisse ils ne feront toutefois - forts qu'ils sont de la concurrence japonaise qui s'offre à eux - pas de sentiment. A cet égard, je pense notamment que ce serait une illusion de croire que l'existence du Centro Relojero soit de nature à influencer en notre faveur la politique que les Autorités mexicaines adopteront en la matière.

L'obtention d'informations sur les projets allemand et japonais me paraît essentielle et nous y vouons toute notre attention. Je dois toutefois dire que, jusqu'ici, ces informations se sont révélées impossibles à obtenir. Il va de soi que je vous ferai aussitôt part de tout ce que nous pourrions apprendre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



2 annexes